

Ministry of Education

Office of the ADM
Capital and Business Support Division
900 Bay Street
20th Floor, Mowat Block
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Bureau du sous-ministre adjoint
Division du soutien aux immobilisations et
aux affaires
900, rue Bay
20^e étage, Édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2



2018: B03

**NOTE DE SERVICE
DESTINATAIRES :**

Directrices et directeur de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

EXPÉDITEUR :

Joshua Paul
Sous-ministre adjoint
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

DATE:

02 mars 2018

OBJET:

**Immobilisations prioritaires – Nouvelles exigences en
matière de production de rapports et de
responsabilisation**

La présente note de service a pour but de communiquer les résultats du Programme d'immobilisations prioritaires de l'exercice 2017-2018 et de décrire les nouvelles exigences des conseils scolaires en matière de production de rapports et de responsabilisation pour les projets d'immobilisations majeures, en commençant par les projets approuvés dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires pour l'exercice 2017-2018.

Le nombre de demande de financement pour des immobilisations prioritaires était important. Après avoir examiné tous les plans d'affaires, le ministère est heureux d'annoncer un financement de 784 millions de dollars pour la construction ou la rénovation de 79 nouvelles écoles et pour ajouter plus de 2 700 nouvelles places en garderies agréées.

Nouvelles exigences en matière de production de rapports et de responsabilisation

Le financement du Programme d'immobilisations prioritaires représente un important investissement dans l'infrastructure scolaire par le gouvernement de l'Ontario. Ainsi, les conseils scolaires ont la responsabilité de mettre en place les mesures appropriées afin que l'étendue et le coût des projets soient conformes au financement approuvé.

Le ministère ajoute les exigences supplémentaires ci-dessous pour les conseils scolaires en matière de production de rapports et de responsabilisation pour les projets d'immobilisations majeures des écoles, en commençant par les projets approuvés dans le cadre du Programme d'immobilisations majeures pour l'exercice 2017-2018 :

- Formulaire d'attestation des immobilisations des conseils scolaires
- Rapports trimestriels exigés pour les projets d'immobilisations scolaires majeures

Ces mesures supplémentaires aideront le ministère à soutenir le développement incessant de projets d'immobilisations scolaires, ainsi que la planification, la production de rapports et la préparation de prévisions en matière d'investissement dans les immobilisations scolaires, et ce, en ce qui a trait au plan à long terme du gouvernement en matière d'infrastructure. Veuillez noter que ces mesures supplémentaires sont de nature générale et que, par conséquent, leur mise en place ne devrait pas être onéreuse.

Formulaire d'attestation des immobilisations des conseils scolaires

Les directrices et directeurs de l'éducation doivent maintenant fournir une attestation stipulant que leur conseil scolaire approuve l'étendue du projet et accepte l'obligation de livrer le projet dans les limites prévues de l'allocation de financement du ministère. La signature du formulaire atteste aussi que le conseil scolaire se conformera à tous les aspects du processus d'approbation des constructions d'immobilisations du ministère.

Cette nouvelle exigence s'applique aux projets approuvés dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires de l'exercice 2017-2018 et de tout projet d'immobilisations majeures approuvé par le ministère.

Les conseils devront soumettre ce formulaire à vos analystes des immobilisations respectifs de la direction du Programme d'immobilisations au plus tard le 27 avril 2018. Vous trouverez à l'annexe A un échantillon du formulaire d'attestation des immobilisations, uniquement à titre informatif. La formule réelle sera envoyée sous peu à votre conseil.

Exigences en matière de production de rapports

Les conseils scolaires devront fournir au ministère un rapport d'étapes trimestriel approuvé par le directeur, et ce, pour chaque projet approuvé dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires de l'exercice 2017-2018. Cette exigence ne s'applique pas aux projets préalablement approuvés, aux projets de services de garde d'enfants autonomes ni aux projets d'immobilisations ON y va.

Ce rapport vise à fournir une mise à jour continue des progrès d'ensemble afin de permettre au ministère de faire le contrôle nécessaire au niveau de l'étendue, le coût et l'échéancier des projets approuvés; cela aidera le ministère à préparer des rapports financiers exacts sur les activités d'immobilisation des conseils scolaires et à améliorer les prévisions concernant les futurs besoins en immobilisation des conseils scolaires.

Au cours des prochaines semaines, le personnel du ministère communiquera avec le personnel des conseils scolaires afin d'obtenir des commentaires sur le rapport. Le ministère anticipe de présenter, ce printemps, aux conseils scolaires le modèle de rapport trimestriel dans l'espoir que les conseils présenteront leur premier rapport au ministère au plus tard le 31 juillet 2018.

Les échéanciers ci-dessous visent à ce que les conseils soumettent leurs rapports trimestriels à leur analyste des immobilisations à compter du 31 juillet 2018, comme suit :

- Avril à juin : rapport à présenter au plus tard le 31 juillet;
- Juillet à septembre : rapport à présenter au plus tard le 31 octobre;
- Octobre à décembre : rapport à présenter au plus tard le 31 janvier;
- Janvier à mars : rapport à présenter au plus tard le 30 avril.

Remarque : Les conseils scolaires doivent continuer à signaler les nouveaux projets d'immobilisations pour lesquels du financement a été alloué ou approuvé dans la section qui porte sur les données d'inventaire du Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS) ministériel.

L'an prochain, le ministère communiquera avec les conseils scolaires afin de développer ces outils ainsi que d'autres moyens de favoriser les pratiques exemplaires relativement au développement de projets d'immobilisations scolaires. Ce qui comprend la détermination, par les conseils, des exigences propres à chacun des projets d'immobilisations qu'ils entreprendront, ainsi que les éventuelles modifications au processus d'approbation des constructions d'immobilisation du ministère. Le ministère communiquera sous peu des renseignements supplémentaires concernant ces discussions.

Enfin, le ministère examinera aussi les mesures à prendre si les conseils scolaires ne respectent pas les exigences actuelles et futures en matière de reddition de comptes.

Si vous avez des questions concernant les nouvelles exigences en matière de production de rapports et de responsabilisation pour les projets approuvés financés dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires de l'exercice 2017-2018, veuillez communiquer avec l'analyste des immobilisations de votre conseil scolaire, dont vous trouverez les coordonnées en annexe B.

Pour toute question, vous pouvez aussi communiquer avec les personnes dont les noms et les coordonnées apparaissent ci-dessous :

Patrizia Del Riccio, chef, Direction de programme d'immobilisation, au 416-314-2272 ou

Patrizia.DelRiccio@ontario.ca

ou

Mathew Thomas, chef, Direction de programme d'immobilisation, au 416-326-9920 ou
Mathew.P.Thomas@ontario.ca.

Veillez agréer mes salutations.

Original signé par :

Joshua Paul
Sous-ministre adjoint

Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

Ci-joint :

Annexe A – Formulaire d'attestation des immobilisations des conseils scolaires
Annexe B – Liste des analystes des immobilisations du ministère

c. c. : Surintendants, Affaires et Finances
Paul Bloye, Directeur, Direction de programme d'immobilisation
Colleen Hogan, Directrice, Direction de la politique d'immobilisations